



Politique financière

Garantir les rentes AVS au lieu de développer les prestations

04.03.2025

D'un coup d'oeil

- En raison du développement permanent des prestations, l'AVS voit sa situation financière se dégrader fortement.
- Ce sera en premier lieu aux jeunes et aux actifs de passer à la caisse, ce qui va à l'encontre de l'équité intergénérationnelle.
- Au lieu d'ajouter de nouvelles prestations coûteuses, il faut relever l'âge de la retraite afin de garantir les rentes AVS sur le long terme.

Le Parlement a donné son feu vert au versement de la 13e rente AVS à partir de 2026. Le financement de cette prestation supplémentaire est, pour l'instant, loin d'être réglé. Les coûts, chiffrés à 4,2 milliards de francs, ne sont pas couverts pour l'instant et pèsent lourdement sur les perspectives financières de l'AVS.

Le développement des prestations entraînera des déficits élevés

Le Conseil fédéral a proposé de relever la TVA de 0,7 point pour financer la 13e rente AVS. Ce ne serait certes pas suffisant pour financer cette rente supplémentaire sur la durée, mais l'on éviterait une aggravation de la situation d'ici à 2030. Avant même que le financement de la 13e rente AVS ne soit sous toit, les discussions politiques portent déjà sur les prochains développements. Une initiative du Centre demande la levée du plafonnement des rentes de couple, ce qui coûterait entre 4 et 4,5 milliards de francs. Cette initiative ne dit pas non plus comment ces coûts seront financés.

Des mesures incisives sont nécessaires

Le Parlement examine en ce moment des solutions pour financer le développement des prestations de l'AVS. Les options soumises sont une hausse de la TVA (1 point de pourcentage, par exemple) ou des cotisations salariales (0,8 point de pourcentage, par exemple). Ces mesures permettraient de générer plus de 8 milliards de francs de recettes supplémentaires. Elles équivalent à un relèvement de l'âge de la retraite de deux à trois ans. Détail piquant: malgré ces mesures radicales, seules les prestations supplémentaires seraient financées. Les rentes actuelles ne seraient pas couvertes. Pour garantir également les rentes actuelles, d'autres mesures seraient nécessaires. Au total, ce sont quelque 10 milliards de francs qui devraient être injectés en plus dans l'AVS.

Éviter le malaise

De telles solutions de financement amèneront la population et les entreprises au bord du malaise. Elles restreindraient considérablement les possibilités financières des ménages. Les jeunes, les actifs et en particulier les familles seraient les plus touchés. On peut se demander ce qu'il restera de l'équité intergénérationnelle dans ces développements de l'AVS. D'autant que ces nouvelles prestations sont versées selon le principe de l'arrosoir. En agissant ainsi, on efface progressivement un critère déterminant pour toutes les autres assurances sociales – l'adéquation aux besoins.

Garantir au lieu d'étendre les prestations

À l'avenir, ce sont les jeunes générations qui devront financer la principale assurance sociale de Suisse. Il faut rester attentif à cette tendance à mettre à leur charge le financement de projets sociétaux. Au lieu d'étendre les prestations de l'AVS pour tout le monde (et donc aussi pour ceux qui n'en ont pas besoin), il conviendrait de garantir aux assurés la couverture des besoins fondamentaux à la retraite. Un relèvement de l'âge de la retraite doit faire partie de toute solution. Les milieux économiques ne soutiendront pas une avalanche de nouveaux impôts pour développer l'AVS à tout va.



Lea Flügel

Responsable suppléante du département Finances et fiscalité